

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit** Sotin Magic View
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange es utilisations déconseillées**
- 1.2.1 Utilisations pertinentes** Liquide de scellement
- 1.2.2 Utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- Producteur / fournisseur** SOTIN GmbH & Co.KG
Industriestraße 6
55543 Bad Kreuznach / ALLEMAGNE
Téléphone +49 (0) 671-8 94 89-0
Téléfax +49 (0) 671-8 94 89 25
Homepage www.sotin.de
E-Mail info@sotin.de
- Service chargé des renseignements** Laboratoire
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**
- Société** + 49 (0) 671 – 89489-0 Lu-Ve 7:30 – 18:00

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
Classification selon le règlement (CE) n° 1272 / 2008
Flam. Liq.2 : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit.2 : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE3 : H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- 2.2 Éléments d'étiquetage** Le produit est classifié es étiqueté selon le règlement CLP / GHS.
- Pictogrammes de danger**
- 

- Mention d'avertissement** DANGER
- Contient** Alcool isopropylique
- Mentions de danger** H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de prudence** P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu / récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale.
- 2.3 Autre dangers** Ne pas respirer les vapeurs.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT:** Non applicable.
vPvB: Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition / Informations sur les composants****Description**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants	EINECS/EG Reg.nr.	CAS	Teneur [%]	Classification
Propan-2-ol	200-661-7 01-2119457558-25-xxxx	67-63-0	≤100	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336

Indications complémentaires

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications / Mesures générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Mal de tête, étourdissement, nausée, perte de conscience, irritant pour les yeux, les voies respiratoire et la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers : En cas d'ingestion, il faut procéder à un lavage gastrique sous surveillance médicale qualifiée. Ne pas faire boire de lait, de boissons alcoolisées ou de l'huile de ricin. L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie. Traiter les symptômes. Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

L'eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool. Produits extincteurs en poudre. Dioxyde de carbone.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat.

Autres indications

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux directives administratives. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement / de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (par ex. sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle : voir rubrique 8.
Evacuation : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver le récipient bien fermé. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Préventions des incendies et des explosions

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur original.

Incompatible avec des agents oxydants.

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit frais.

Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger de la chaleur.

Class de stockage LGK 3 Liquides inflammables
(Point d'éclair jusqu'à 55 ° C)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques**

Sans autre indication, voir RUBRIQUE 7

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

Composant	[ml/m ³]	[mg/m ³]	Remarque générale
Propan-2-ol	200	500	TRGS900
Limitation de tête : 2			

DNEL**67-63-0 Propan-2-ol**

Industrie, inhalation, long-terme - systémiques effets : 500mg/m³
 Industrie, dermique, long-terme - systémiques effets : 888mg/kg
 Consumer, orale, long-terme - systémiques effets : 26 mg/kg
 Consumer, dermique, long-terme - systémiques effets : 319 mg/kg
 Consumer, inhalation, long-terme -système effets : 89 mg/m³

PNEC**67-63-0 Propan-2-ol**

Sédiment (Eau de mer) : 552 mg/kg
 Sédiment (eau douce) : 552 mg/kg
 Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP):
 2,251mg/l
 Eau de mer : 140,9 g/l
 Eau douce : 140,9g/l
 Eau (court) : 160 mg/kg
 Eau (continu) : 140,9 mg/l
 Sol : 28 mg/kg

Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel****Mesures générales de protection et d'hygiène**

Assurer une bonne ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

0,5 mm ; Caoutchouc butyle, ≥480 min (EN 374).

0,4 mm ; Caoutchouc de fluor, ≥480 min (EN 374).

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Éviter le contact avec les yeux et de la peau. Enlever immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Type de filtre recommandé : A.

Risque thermiques

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	liquide
Couleur	incolore
Odeur	d'alcool
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	~ 7
Point de fusion / point de congélation	- 89,5
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	82
Point d'éclair [°C]	12
Taux d'évaporation	non déterminé
Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosive	2
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosive	12
Pression de vapeur (20°C) [hPa]	48
Densité de vapeur	1,05
Densité (20°C) [g/cm ³]	0,785
Solubilité(s) avec l'eau	miscible
Solvants organiques	non déterminé
VOC (EU)	non déterminé
VOC (CH)	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol / eau	log Kow 0,05 (OECD1047)
Température d'auto-inflammabilité [°C]	425
Température de décomposition	non déterminé
Viscosité (20°C) [mPas]	2,43
Propriétés explosives	non déterminé
Propriétés comburantes	non déterminé
Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Voir rubrique 10.3.

**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation. Réaction exothermique avec des acides.

10.4 Conditions à éviter

La chaleur, des flammes, des étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts, acides forts, aldéhydes, amines, alcalins, alcanolamines.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO_x).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Propan-2-ol**

Orale LD50 5840 mg/kg Rat (OECD 401)
Dermique LD50 13900 mg/kg Lapin (OECD 402)
Inhalatoire LC50 / 6h > 25 mg/l Rat (OECD 403)

Effet primaire d'irritation**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Aucune irritation de la peau (OCDE 404); Dégraisse la peau et la rend sèche et rugueuse. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux (OECD 405). Contact avec les yeux peuvent causer une douleur intense. La vapeur est irritante.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Cochon d'Inde: non sensibilisant(e); Buehler Test

Effet CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Pas d'autres informations.

Cancérogénicité

Pas d'autres informations.

Toxicité pour la reproduction

Pas d'autres informations.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Pas d'autres informations.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Pas d'autres informations.

Danger par aspiration

Pas d'autres informations.

Remarques générales

Toutes les valeurs relatives à la toxicité aiguë se réfèrent aux substances pures. L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Des lésions hépatiques peuvent se produire. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique****67-63-0 Propan-2-ol**

LC50 / 96h 9640 mg/l (Pimephales promelas) OECD203
LC50 / 24h 9714 mg/l (Daphnia magna) OECD202
EC50 / 72h > 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LOEC / 8d 1000 mg/l (algue)
EC50 > 100 mg/l (bactéries)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Non déterminé.

Comportement dans les stations d'épuration

Non applicable.

Biodégradabilité

Propane-2-ol: 95% 21 jr; OECD 301 E; Facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques**Indications générales**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Recommandation : L'élimination avec des déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Produit**Recommandation :**

Éliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets

140603 Autres solvants et mélanges de solvants.

Emballages non nettoyés**Recommandation**

Éliminer comme produit non utilisé. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relative au transport**14.1 Numéro ONU**

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA

UN 1219

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**ADR/RID/ADN**

UN 1219 ISOPROPYL ALCOOL, SOLUTION

IMDG

UN 1219 ISOPROPYL ALCOHOL, SOLUTION



IATA

UN 1219 ISOPROPYL ALCOHOL, SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN



Classe 3
Étiquette 3

IMDG/IATA



Class 3
Label 3

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement
Marine Pollutant Non14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Attention: liquids, inflammables
No EmS: F-E, S-D14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non applicable.

Indications complémentaires de transport

ADR/RID/ADN

Quantités limitées (LQ) 1I
Quantités exceptées (EQ) Code: E2
Catégorie de transport 2
Code de restriction en tunnels D/E

IMDG

Limited quantities (LQ) 1I
Excepted quantities (EQ) Code: E2

UN "Model Regulation"

UN 1219 ISOPROPYL ALCOOL, SOLUTION, 3, II.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements nationaux

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France.

Législation nationale:

WGK (DE)
Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant

Observer les restrictions d'emploi

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.2 Acronymes et abréviations

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS: Chemical Abstract Service
CLP: Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
DNEL: Derived No Effect Level
EC50: Median effective concentration
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50: Effective Load 50
EmS: Emergency Schedules
GHS: Globally Harmonised System
IATA: International Air Transport Association
IBC-Code: International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
ICAO: International Civil Aviation Organisation
IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code
IUCLID: International Uniform Chemical Information Database
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Median lethal dose
Lit.: Littérature
LL50: Lethal Load 50
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT: Persistent, bioaccumulative and toxic substance
PNEC: Predicted No Effect Concentration
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
VME: Valeur Limite de Moyenne d'Exposition Professionnelle
VOC: Volatile organic compounds
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Eye Irrit.2: Eye irritation, Hazard Category 2
Flam. Liq.2: Flammable liquids, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity – Single exposure, Hazard Category 3

16.3 Autres informations
sections modifiées

SECTION 1 + 8 + 9 + 11 + 12 + 14

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un Rapport juridique contractuel